

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

COMMUNIQUE DE SERVICE N° 03 /DM/2026

Le Secrétaire permanent, porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature porte à la connaissance de nouveaux magistrats de la promotion « État de droit 2025 » que la clôture officielle de leur formation initiale est fixée de la manière suivante :

- ✓ Site de Kinshasa, le samedi 21 février 2026,
- ✓ Site de Lubumbashi, le lundi 23 février 2026.

Le programme détaillé de la cérémonie sera communiqué ultérieurement.

La présence de chaque nouveau magistrat est exigée.

Fait à Kinshasa, le 16 FEB 2026

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature

Telesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de cassation